

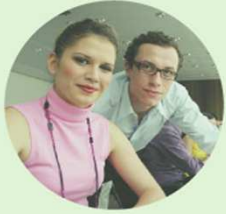
Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



CONSEIL D'ADMINISTRATION 7 juillet 2011

**Propositions de mesures
d'accompagnement
des personnels contractuels
à durée indéterminée**



Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



Genèse du projet

Groupe de travail

➤ Mise en place :

CTP du vendredi 18 février 2011 : constitution et définition des missions du groupe de travail (GT).

➤ Objectifs :

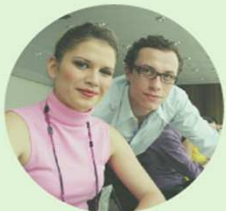
Mise en place de la mesure d'accompagnement dédiée au personnel contractuel à durée indéterminée.

➤ Le GT a été appelé à se réunir à 7 reprises en 2011 :

10 mars – 24 mars – 5 avril – 14 avril – 5 mai – 17 mai – 26 mai

Consultation du CTP du 8 juin 2011

(Avis favorable à la majorité des voix après amendements)



Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



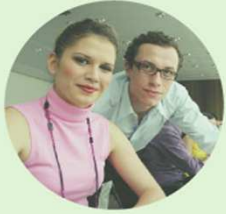
Groupe de travail "CDI 2011"

Représentation syndicale

SGEN CFDT	Séverine Masi	Contractuelle cat A
	François Goichot	Maître de Conférences
UNSA	Didier Pernet	AENES cat A
	Gaëlle Bouchart	Contractuelle cat A
FSU	Sylvie Delsart	Contractuelle cat C
	Guillaume Ciry	Professeur certifié
CGT	Audrey Mollet	Contractuelle cat C

Administration

Cyril Garnier	Vice-président Ressources Humaines
Thérèse Tylec	Directrice des Ressources Humaines
Pascal Rutkowski	Chargé de mission Ressources Humaines BIATOSS
Jean-Pierre Rouze	Directeur de l'IUT
Laure Froissart	Contractuelle cat C
Valérie Chatelain	Responsable Bureau Agents Non Titulaires



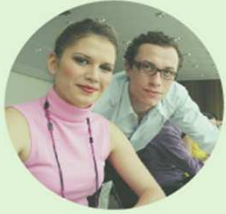
Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



TEXTES DE REFERENCES

- Loi du 11 janvier 1984 dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- Loi 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique
- Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- Circulaire du 26 novembre 2007



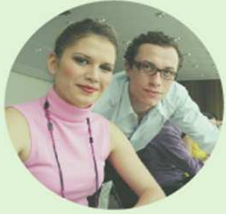
Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



PRINCIPE GÉNÉRAL DES TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Obligation d'un entretien au moins tous les 3 ans qui peut aboutir à une revalorisation de la rémunération.



Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

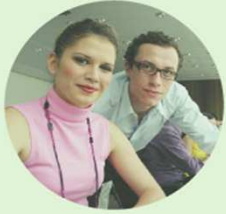
Partenaire
de votre réussite !



Historique à l'UVHC

- Un dispositif a été mis en place de janvier 1993 à avril 2009, par la CPE, qui prévoyait une progression automatique du 1^{er} échelon au 4^{eme} échelon pour les RF et ASU :
 - Adjoints techniques et les agents techniques,
 - Techniciens,
 - les ASI, IGE et IGR,
 - SASU, Adjoints et Agents.
- Un dispositif a été mis en place depuis janvier 1994 pour le personnel d'entretien vacataire :
 - augmentation de +5% tous les 5 ans avec un maximum de +15%.

Il a été mis fin à ce dispositif du fait de l'irrégularité de la procédure.



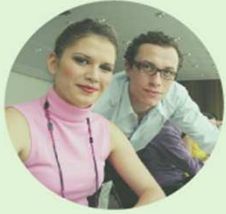
Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DISPOSITIF

- Ce dispositif concerne :
 - les contractuels en CDI depuis 2010 relevant du décret n°86 -83 du 17 janvier 1986 (agents non titulaires de l'Etat)



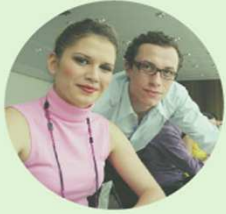
Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



Première mesure :

Valorisation de l'expérience au
moment du passage du CDD en CDI



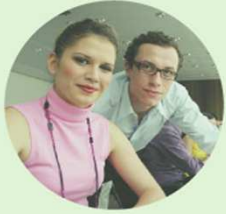
Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



PRINCIPES GÉNÉRAUX

- valorisation de l'expérience antérieure ou acquise appréciée en considération du nombre d'années d'exercice à partir de la date du premier contrat, des missions confiées et du niveau de rémunération afférent.
- Calcul au prorata des quotités de temps de travail, sur la période considérée, le cas échéant.
- L'évaluation de la rémunération, prenant en compte l'expérience, sera opérée sur la base d'un tableau de référence.



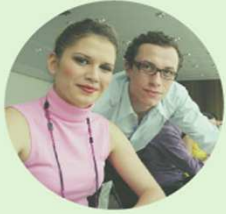
Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Le passage en CDI ne peut entraîner, à mission et responsabilité égales, de diminution de rémunération.
- Application immédiate de la mesure après vote du CA, par voie d'avenants aux contrats individuels.



Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !

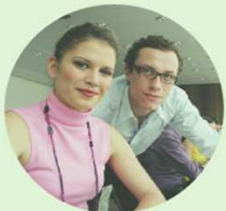


Modalités de valorisation de l'expérience

Contrat d'ingénieur ou de cadre (catégorie A):
valorisation possible de l'ancienneté jusqu'à 50%.

Contrat de technicien ou d'encadrant intermédiaire
(catégorie B):
valorisation possible de l'ancienneté jusqu'à 75%.

Contrat de personnel de gestion (catégorie C):
valorisation possible de l'ancienneté jusqu'à 75%.



Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



Personnel de gestion (catégorie C)

INM	SALAIRE BRUT (plafond)	VALORISATION INDICATIVE DE L'EXPERIENCE (années)
430	1 991,02 €	31
416	1 926,20 €	27
394	1 824,33 €	23
377	1 745,62 €	20
360	1 666,90 €	17
338	1 565,04 €	14
328	1 518,74 €	11
318	1 472,43 €	8
308	1 426,13 €	6
298	1 379,83 €	4
297	1 375,20 €	2
296	1 370,57 €	



Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



Personnel technicien ou encadrant intermédiaire (catégorie B)

INM	SALAIRE BRUT (plafond)	VALORISATION INDICATIVE DE L'EXPERIENCE (années)
514	2 379,97 €	30,5
490	2 268,84 €	26,5
467	2 162,35 €	22,5
445	2 060,48 €	19,5
421	1 949,35 €	16,5
405	1 875,27 €	13,5
384	1 778,03 €	11,5
370	1 713,21 €	9,5
362	1 676,16 €	7,5
339	1 569,67 €	6
325	1 504,84 €	4,5
319	1 477,06 €	3
303	1 402,98 €	1,5
297	1 375,20 €	



Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



Ingénieur ou cadre (catégorie A)

INM	SALAIRE BRUT (plafond)	VALORISATION INDICATIVE DE L'EXPERIENCE (années)
673	3 116,19 €	32
642	2 972,65 €	28
612	2 833,74 €	24
582	2 694,83 €	21
536	2 481,84 €	18
510	2 361,45 €	16
492	2 278,10 €	14
467	2 162,35 €	12
448	2 074,37 €	10
426	1 972,50 €	8
404	1 870,64 €	6
387	1 791,92 €	4
371	1 717,84 €	2,5
353	1 634,49 €	1



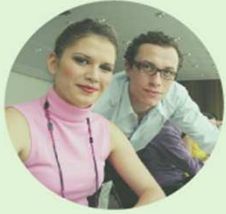
Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



Ingénieur ou cadre (catégorie A+)

INM	SALAIRE BRUT (plafond)	VALORISATION INDICATIVE DE L'EXPERIENCE (années)
916	4 241,35 €	34
881	4 079,29 €	30
821	3 801,47 €	26
783	3 625,52 €	22
734	3 398,63 €	19
658	3 046,73 €	16
619	2 866,15 €	13
582	2 694,83 €	10
550	2 546,66 €	8
514	2 379,97 €	6
492	2 278,10 €	4
464	2 148,45 €	2,5
437	2 023,44 €	1
412	1 907,68 €	



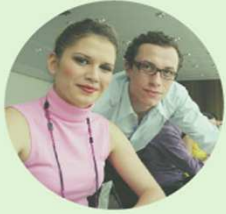
Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



seconde mesure :

Accompagnement salarial des personnels en CDI



Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



Mesure d'accompagnement salarial

- Définition d'une enveloppe budgétaire par le CA, fixant annuellement les marges d'évolution soutenable de la rémunération des personnels en CDI.
- Un entretien d'évaluation individuel annuel sera conduit par le responsable de service. L'évolution de la rémunération y sera évoqué au moins tous les trois ans.
- La commission consultative paritaire sera consultée, pour avis, sur les évolutions salariales individuelles. Elle s'appuiera sur l'enveloppe définie, sur l'appréciation du responsable de service et sur le tableau de référence des rémunérations.
- Décision du Président d'université aboutissant à la prise d'un avenant au contrat modifiant la rémunération.



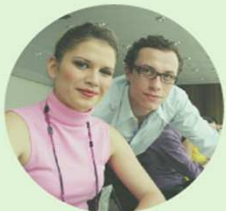
Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



Fourchette d'évolution de l'INM (avec différents niveaux de proposition)
Contrat correspondant à un niveau de responsabilité de catégorie C

INM	SALAIRE BRUT
430	1 991,02 €
416	1 926,20 €
394	1 824,33 €
377	1 745,62 €
360	1 666,90 €
338	1 565,04 €
328	1 518,74 €
318	1 472,43 €
308	1 426,13 €
298	1 379,83 €
297	1 375,20 €
296	1 370,57 €



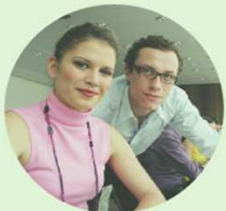
Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



Fourchette d'évolution de l'INM (avec différents niveaux de proposition)
Contrat correspondant à un niveau de responsabilité de catégorie B

INM	SALAIRE BRUT
514	2 379,97 €
490	2 268,84 €
467	2 162,35 €
445	2 060,48 €
421	1 949,35 €
405	1 875,27 €
384	1 778,03 €
370	1 713,21 €
362	1 676,16 €
339	1 569,67 €
325	1 504,84 €
319	1 477,06 €
303	1 402,98 €
297	1 375,20 €



Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



**Fourchette d'évolution de l'INM (avec différents niveaux de proposition)
Contrat correspondant à un niveau de responsabilité de catégorie A**

INM	SALAIRE BRUT
673	3 116,19 €
642	2 972,65 €
612	2 833,74 €
582	2 694,83 €
536	2 481,84 €
510	2 361,45 €
492	2 278,10 €
467	2 162,35 €
448	2 074,37 €
426	1 972,50 €
404	1 870,64 €
387	1 791,92 €
371	1 717,84 €
353	1 634,49 €
339	1 569,67 €



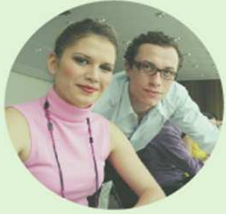
Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



Fourchette d'évolution de l'INM (avec différents niveaux de proposition)
Contrat correspondant à un niveau de responsabilité de catégorie A+

INM	SALAIRE BRUT
916	4 241,35 €
881	4 079,29 €
821	3 801,47 €
783	3 625,52 €
734	3 398,63 €
658	3 046,73 €
619	2 866,15 €
582	2 694,83 €
550	2 546,66 €
514	2 379,97 €
492	2 278,10 €
464	2 148,45 €
437	2 023,44 €
412	1 907,68 €



Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

Partenaire
de votre réussite !



Merci pour votre attention